

Nantes, le 25 septembre 2024

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Accès aux soins des personnes en situation de handicap : l'ARS Pays de la Loire engage une mission d'expertise régionale**

*L'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire a inscrit dans ses priorités d'actions du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028 l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Forte de cet engagement, l'ARS lance, ce mercredi 25 septembre 2024, une mission d'expertise régionale. Cette mission est confiée au Pr Dinomais, initiateur et pilote, au CHU d'Angers, du dispositif Handisanté 49. D'une durée de 12 mois, elle visera à identifier des leviers d'actions efficaces pour améliorer l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap, en milieu sanitaire et ordinaire, et doit permettre de proposer des actions concrètes en région, mais aussi des évolutions législatives et règlementaires afin d'encourager un système de soins plus inclusif.*

#### **Accès aux soins et handicap : des améliorations indispensables pour diminuer les renoncements aux soins**

Dans le domaine de la santé, les personnes en situation de handicap peuvent se retrouver confrontées à plusieurs problématiques et difficultés : cabinets non accessibles aux fauteuils roulants, professionnels non formés aux troubles du neurodéveloppement, matériel non adapté aux différents types de handicap, etc. Le baromètre Handifaction (données juin 2024) révèle qu'en Pays de la Loire, 23 % des personnes répondantes n'ont pas pu accéder aux soins dont elles avaient besoin, dont 13 % ont abandonné leur recherche sans trouver de soignant. 16 % ont subi un refus de soin, dont 25 % ont abandonné leurs soins. Les lieux de refus de soins sont aussi bien les services hospitaliers, que les cabinets de ville (professionnels généralistes et spécialistes).

➤ Consulter le baromètre handifaction : <https://www.handifaction.fr/barometre/>

#### **Une mission d'expertise pour poursuivre et amplifier les solutions concrètes d'accès aux soins en Pays de la Loire**

L'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire est pleinement engagée et agit concrètement depuis de nombreuses années en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap : coordination et fluidification des parcours de soins, accompagnement des établissements de santé dans l'adaptation de leur modalité d'accueil et de prise en charge, amélioration de l'accès aux soins préventifs et à l'éducation à la santé, etc. Signataire de la Charte Romain Jacob depuis juin 2016, l'ARS s'est dotée d'un plan d'action régional. Consciente de l'importance de poursuivre et d'amplifier le développement de solutions concrètes, l'ARS a décidé la mise en place d'une mission d'expertise régionale, confiée au Pr Dinomais, d'une durée de 12 mois, à compter du 25 septembre 2024. Elle vise à :

- Capitaliser sur l'organisation mise en œuvre au CHU d'Angers (Handisanté 49) pour la déployer dans d'autres structures en Pays de la Loire ;
- Identifier les initiatives et bonnes pratiques locales qui permettent d'améliorer l'accès aux soins dans les

- territoires, d'en analyser les facteurs de succès et les promouvoir ;
- Proposer des expérimentations de nature à faciliter l'accès aux soins, appelant à un financement et/ou des évolutions réglementaires nécessaires pour une société plus inclusive ; Envisager des actions de communication et de formation des professionnels de santé, nécessaires à l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

## **Au CHU d'Angers, une réelle réflexion sur l'accueil des personnes en situation de handicap**

Au CHU d'Angers, une véritable réflexion sur l'accueil des personnes en situation de handicap est à l'œuvre, sous l'impulsion du Pr Dinomais, chef du service de médecine physique et rééducation fonctionnelle. Le Pr Dinomais occupe également les fonctions de responsable du dispositif Handisanté 49 ([CHU-ANGERS - Handisanté 49](#)) et porte la mission handicap du CHU d'Angers, des dispositifs ayant pour but de développer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des patients en situation de handicap, d'accompagner les équipes soignantes dans l'amélioration de l'accueil et d'adaptation des pratiques de soins. C'est sur la base de cette expérience que l'ARS Pays de la Loire a choisi le Pr Dinomais pour mener la mission d'expertise régionale.

### **Handisanté 49, pour un parcours de soins adapté aux personnes en situation de handicap**

Handisanté 49 oriente les patients sur des parcours de soins de droit commun répondant à leurs besoins. Si un patient nécessite un plateau technique, le choix de l'établissement est porté sur celui qui est le plus à même de répondre aux adaptations nécessaires. C'est ainsi que pour faciliter l'orientation des personnes, une partie des parcours adaptés est organisée en filière avec une volonté de décroiser pour mieux intégrer l'offre de soins de droit commun de ville en lien avec le secteur médico-social. Pour parfaire cette organisation, des agoras permettent des échanges avec les associations du secteur médico-social gérantes de structures pour PSH mais également les associations de familles et aidants du territoire. Elles constituent un lieu d'échange et d'amélioration des organisations proposées.

©Catherine Jouannet - CHU Angers



Mayennais d'origine, formé à Angers, Mickaël Dinomais est professeur (PU-PH) de médecine en Médecine Physique et Réadaptation (MPR) pédiatrique à la Faculté de Santé (Université d'Angers) – CHU d'Angers, depuis 2017. Il a développé plusieurs formations à destination des étudiants en santé, dont un dispositif « vis ma vie » permettant l'échange et le partage entre étudiants et personnes en situation de handicap. Praticien au CHU d'Angers, il prend soin notamment des enfants présentant un handicap neurologique (acquis ou congénital) et des enfants présentant des limitations d'activités en lien avec des douleurs chroniques. Il est aussi spécialisé dans la prise en charge de la spasticité et de la rééducation des déficits et limitation d'activité de l'enfant après lésions cérébrales et dans la prise en charge de l'enfant avec paralysie cérébrale.

« Mes activités de clinicien et d'enseignant m'ont confronté aux difficultés concrètes d'accès aux soins par les personnes en situation de handicap. Elles m'ont poussé à développer différents dispositifs, au sein du CHU d'Angers. **L'accès aux soins doit être l'affaire de tous.** Les réponses doivent être pensées pour et par les personnes en situation de handicap, et répondre à un véritable besoin. Elles doivent être coordonnées, co-construites et partagées entre tous. C'est cette vision qui guidera mon travail à l'échelle régionale, au service d'un accès aux soins facilité pour les personnes en situation de handicap. Mon ambition, en me reposant sur les dispositifs déjà engagés par l'ARS, est d'être à même de proposer des actions concrètes dans les territoires, aussi bien directes (consultations dédiées, consultation « blanche », etc.) qu'indirectes (sensibilisation et formation des actuels et futurs acteurs du soin). » Mickaël Dinomais.

**Contacts presse :**

**Département communication :** [ars-pdl-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-communication@ars.sante.fr) - 06 78 26 56 94